



Comité de suivi du projet Lac à Paul

CONSULTATION PUBLIQUE **2019**

Bienvenue

à la troisième assemblée
publique du comité de suivi
du projet Lac à Paul

Objectifs de la consultation

- ▶ Rendre compte des activités du Comité de suivi
- ▶ Connaître les attentes de la communauté envers le Comité de suivi



Présentation des membres actuels du comité

- ▶ Les membres indépendants
- ▶ Les membres indépendants sont des personnes issues de la communauté qui n'ont pas de liens avec Ariane Phosphate

Membres indépendants du Comité de suivi en 2019



Milieu municipal

Henri-Paul Côté
Daniel Gaudreault (Président)



Milieu communautaire

Cindy Bouchard



Citoyen

Alex Tremblay



Milieu économique

Gervais Bérubé
Nathalie Larouche



Milieu du développement durable

Martin Ferland (Depuis octobre 2019)
Sylvain Potvin

Présentation des membres actuels du comité

- ▶ Les membres liés
- ▶ Les membres liés sont des employés d'Arianne Phosphate

Membres liés du Comité de suivi actuel



Élise Girard-Gagnon

- Coordinatrice développement durable et coordinatrice du comité



Raphael Gaudreault

- Directeur du secteur minier

Depuis
octobre 2019



Éric Arseneault

- Directeur environnement et développement durable

Jusqu'en
octobre 2019

Sièges vacants

- ▶ Sièges réservés aux Innus de Mashteuiatsh, Pessamit et Essipit
 - ▶ Comité spécifique à venir
- ▶ Vous pouvez en tout temps soumettre votre candidature
 - ▶ Envoyez votre CV et une lettre de motivation à comite.de.suivi@arianne-inc.com

Qu'est-ce qu'un comité de suivi ?

- ▶ Un comité de suivi est un groupe dont la majorité des membres sont issus de la communauté locale
- ▶ Ensemble, ils surveillent l'évolution du projet, en particulier les éléments qui sont sensibles pour la communauté

Mission du Comité

- ▶ Établir et maintenir la communication entre Ariane Phosphate et ses parties prenantes.
- ▶ Faire le suivi du projet, des engagements d'Ariane Phosphate et des conditions du certificat d'autorisation.
- ▶ Faire des recommandations à Ariane Phosphate pour, entre autres, l'aider à atteindre ses objectifs de développement durable, ses engagements et ses obligations.

Pourquoi un comité de suivi ?

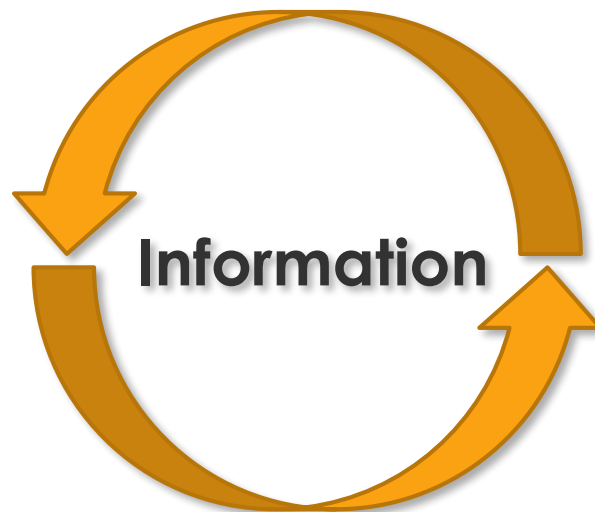
- ▶ La *Loi sur les mines* oblige les détenteurs de bail minier à mettre en place un comité de suivi
- ▶ Ariane phosphate n'a pas encore de bail minier, mais a choisi de suivre la loi

Loi sur les mines

- ▶ Comité obligatoire de la délivrance du bail minier, jusqu'à la fin de la restauration
- ▶ Comité est composé d'au minimum :
 - ▶ un représentant du milieu municipal
 - ▶ un représentant du milieu économique
 - ▶ un citoyen
 - ▶ un représentant d'une communauté autochtone
- ▶ Majorité de membres indépendants de la compagnie
- ▶ Tous les membres doivent provenir de la région

Que fait le comité de suivi ?

- ▶ Dans l'attente du financement, le comité de suivi reste informé du développement du projet et informe la compagnie sur les préoccupations de leurs milieux.



Révision du calendrier des activités

- ▶ En attendant l'obtention du bail minier d'Arianne Phosphate, le comité a décidé de faire quelques ajustements :
 - ▶ Faire les rencontres lorsqu'il y a suffisamment d'information à partager (environ 3 par année)
 - ▶ Tenir la consultation publique au mois de novembre (au lieu de juin)
 - ▶ Publier le rapport annuel en fin d'année (ou au tout début de l'année suivante)



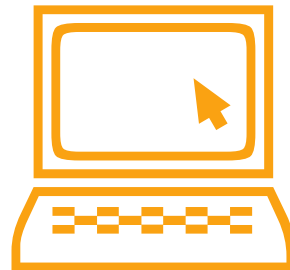
Dossiers importants de 2019

- ▶ Suivi du financement
- ▶ Suivi des plaintes (deux)
- ▶ Consultation sur l'étude des solutions de recharge pour le parc à résidus miniers
- ▶ Information sur les projets connexes :
 - ▶ Permis du Port de Saguenay
 - ▶ Préfaisabilité pour une usine d'acide phosphorique à Belledune, N.-B.

Pour plus d'informations

- ▶ Site web

<http://www.arianne-inc.com/fr/engagements/comite-de-suivi>



Conclusion

- ▶ Le Comité est le **représentant** de la communauté et son **lien** avec Arianne Phosphate
- ▶ N'hésitez pas à nous contacter!
 - ▶ comite.de.suivi@arianne-inc.com



Questions & Commentaires

- ▶ Questions sur le Comité
- ▶ Commentaires et suggestions sur la manière dont le Comité peut remplir sa mission, telle que décrite dans la Charte
- ▶ Attentes par rapport au Comité
- ▶ Etc.



Merci

COMITE.DE.SUIVI@ARIANNE-INC.COM